

BILLS DU GOUVERNEMENT—*Suite.*

Refus de l'amendement adopté—7888.

Amendements aux paragraphes h, j et l, adoptés—7890.

M. Aylesworth—Les lois provinciales pourront accorder de plus amples dérogations aux chemins de fer provinciaux—7890.

Paragraphe 1—7891.

Hon. Aylesworth—Le Sénat a supprimé la restriction "bâtiments de mer" permettant à tous les vaisseaux de faire en certaines circonstances travaux défendus le dimanche—7891; inacceptable, contraire à l'esprit du bill—7892.

M. Conmee—Injuste de faire une distinction entre diverses parties, du Canada—7894; les aciéries de Sydney, C.-B., favorisées aux dépens de celles du Sault—7894; il faut laisser à la commission des chemins de fer de faire la distinction—7895.

M. Maclean—Le Gouvernement multiplie les querelles avec le Sénat pour pouvoir rejeter le bill et s'en laver les mains—7898; l'attaque contre les libertés provinciales a déjà avorté—7896; le Gouvernement a capitulé et veut abandonner la loi—7897.

Amendement adopté—7897.

Paragraphe m—7897.

Hon. Aylesworth—Le Sénat a ajouté les "soins du bétail", adopté—7898.

Paragraphe s.

Hon. Aylesworth—Propose qu'amendement ne soit pas adopté comme reconnaissant juridiction provinciale sur bac international—7900.

Amendement pas adopté—7901.

Amendements paragraphe x, adoptés—1902.
Art. 4—7902.

Hon. Aylesworth—Le Sénat a substitué au mot "permettre" le mot "obliger" à l'égard des employés pour donner droit à vingt-quatre heures pour avoir travaillé le dimanche—7902; Sénat tient beaucoup à cet amendement—7902.

M. Gervais—Adopté—7902.

Art. 5 et 6—7903.

Hon. Aylesworth—Accepte addition réservant prescriptions de lois provinciales présentes ou futures—7903.

M. Bergeron—Que reste-t-il de la loi du dimanche?—7903.

Art. 12—7903.

Hon. Aylesworth—Sénat a supprimé le mot ou "permission" dans le cas de travail du dimanche pour la punition des patrons ou compagnies qui font travailler le dimanche—7903; c'était le seul moyen d'atteindre les corporations où l'on peut difficilement retracer qui a donné l'ordre, mais où on peut savoir si on a travaillé—7905.

Adopté—7905.

Art. 15—7905.

M. Aylesworth—Propose adopter amendement du Sénat prescrivant que poursuites ne pourront pas se faire sans autorisation du procureur général de la province où l'infraction est supposée avoir été commise—7905; pas d'objection—7905.

BILLS DU GOUVERNEMENT—*Suite.*

M. Sproule—Même disposition quant à la loi des aubains—7905.

M. R. L. Borden—Cet amendement paralyse l'effet de la loi—7906.

Sir W. Laurier—Sage mesure pour empêcher la persécution du peuple—7907; le seul moyen d'avoir une loi respectée, c'est d'avoir une loi sage—7907.

M. Bourassa—Le Sénat en cette circonstance s'est montré digne de l'esprit de la constitution—7907; félicite le Gouvernement d'accepter les amendements—7908; la loi ne peut mécontenter Québec parce qu'elle est lettre morte—7908.

Sir W. Laurier—Même disposition existe dans loi des chemins de fer—7909.

M. Macdonald—Il faudrait supposer un procureur général parjure à son serment pour ne pas tenir compte d'une plainte légitime—7910.

Hon. L. P. Brodeur—Cette disposition empêchera beaucoup de chantage—7910.

Amendement adopté—7911.

Hon. Aylesworth—L'amendement restant est celui qui porte prescription à 60 jours au lieu de 30 jours—7911; adopté—7911.

Hon. Aylesworth—La Chambre insiste pour que "Jour du Seigneur" soit employé au lieu de "dimanche"—7911; amendement du Sénat pas adopté—7911.

M. l'Orateur—Informe que le Sénat n'insiste pas sur les amendements désapprouvés et accepte amendement proposé relativement à l'addition du mot "charte de municipalité"—7916.

M. Aylesworth—Propose cet amendement, adopté—7916.

Sanctionné—7921.

LOI DU PARC DES MONTAGNES ROCHEUSES (AMENDEMENT).

Hon. Oliver—Dépose Bill (n° 164) modifiant l'Acte du parc des Montagnes Rocheuses—3314; pour permettre la vente des terrains dans la ville de Cranmore—3314; pour permettre la vente des lots de ville dans Banff—3315.

1re lecture—3315.

2e lecture—4846.

En comité—4846.

Hon. Oliver—Le Gouvernement peut louer dans ce parc mais ne peut pas vendre—4846; avant d'être enclavée dans le parc, la ville de Cranmore était libre, les terrains pouvaient s'y vendre comme ailleurs—4846; à Banff on ne peut que louer les lots de ville, pas les acheter, cela n'encourage pas à construire des maisons convenables qui embelliraient le parc—4846; naturellement le Gouvernement pourrait réglementer les conditions de construction—4847.

Hon. Foster—Il y a à Toronto de très beaux édifices sur des emplacements tenus à bail—4847; le Gouvernement pourrait allonger la durée des baux—4848; en vendant maintenant, on tirerait peu de chose des lots de Banff qui plus tard auront